

Résumé des activités de la Commission Agriculture et Environnement

- Présentations des organisations
- Positionnement sur la souveraineté alimentaire

Positionnement de la CAEC sur la souveraineté alimentaire

Souveraineté alimentaire :

La CAEC fait le choix de parler de souveraineté plutôt que sécurité alimentaire. La souveraineté alimentaire reprend les principes de la sécurité alimentaire (disponibilité, accessibilité, adéquation et durabilité), et ajoute les dimensions culturelles et politiques.

Dans notre cas, les deux points qui ont été ajoutés :

- Pas de dépendances de l'étranger => diminuer les importations d'aliments productibles en Haïti
- Sécurité foncière pour les paysans

Gouvernance et plaidoyer

- **Politique agricole basée sur la consommation locale**
Le gouvernement doit prioriser les aides aux produits consommés dans le pays, plutôt que les produits d'exportation
- **Taxes sur les produits importés**
Les taxes doivent diminuer les produits importés tels que le riz, les œufs et le pois.
- **Détermination de quand passer de l'urgence au développement**
Les ONG doivent aider le gouvernement à savoir quand passer des aides d'urgences aux aides au développement à long terme.

Filières et marchés

- **Penser les projets sur l'ensemble de la filière**
Les projets doivent prendre en compte l'ensemble de la filière, même si l'appui est donné uniquement sur une partie de la filière.
- **Prioriser la vente locale avant l'exportation**
Les filières priorisant l'exportation sont moins durables par expérience, et ne répondent pas à la souveraineté alimentaire.
- **Utiliser les réseaux de marchandes disponibles, les *Madanm Sara*.**
Ces réseaux sont souvent sous-estimés, mais permettent d'acheminer les denrées aux quatre coins du pays, même si leur organisation est compliquée.
- **Ne pas sous-estimer les marchés dominicains et de la diaspora.**
Une forte demande provient de la République Dominicaine, même si les produits haïtiens sont exportés de manière informelle. La diaspora, spécialement d'Amérique du Nord, est demandeuse de produits haïtiens.

Encadrement technique

- **Formation des paysans**
Les formations sont surtout données aux agronomes et aux techniciens agricoles, mais n'arrivent que rarement aux paysans.
- **Réduction du gaspillage**
Une partie des denrées arrivées sur les marchés pourrissent, faute de consommateur, spécialement à Port au Prince. Une évaluation des produits gaspillés doit être réalisée, ainsi que leur valorisation.
- **Dons en produits locaux**
Les éventuels dons doivent être faits en produits locaux dans la mesure du possible.
- **Valoriser le savoir-faire paysan**
Les paysans sont souvent dévalorisés, alors que leur savoir-faire est très important.

Sécurité foncière

- **Prioriser les paysans**
La sécurité foncière doit prioriser les exploitants et non les grands propriétaires terriens.

- **Cadastre des zones les moins disputées**

Les projets, par exemple de cadastre, doivent être réalisés sur les terres les moins recherchées, qui ont une chance d'être attribuées aux paysans. En effet, les terres subissant une forte pression immobilière, ou bénéficiant de système d'irrigation seront plus difficiles à défendre pour l'agriculture familiale dans un premier temps.

- **Calcul de la surface minimale viable**

La surface minimale de terre viable pour une famille paysanne devrait être étudiée afin de proposer des activités complémentaires aux paysans non propriétaires. Attention toutefois à ce que ce calcul ne serve pas à exproprier les petits paysans.

- **Les actions des ONG accroissant la sécurité foncière paysanne peuvent comprendre 4 axes :**

- Information des paysans sur leurs droits et devoirs fonciers.
- Plaidoyer auprès du gouvernement pour le droit à la terre.
- Plaidoyer auprès des grands bailleurs pour une intégration du droit à la terre dans les projets.
- Plaidoyer auprès des communes pour intégrer des plans de développement intégrant la protection des terres agricoles.